

A D M N E T :

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA
DANSE ET DE LA MUSIQUE DANS LE NORD-EST TOULOUSAIN
MAIRIE DE SAINT JEAN - 31240 SAINT JEAN

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 09 NOVEMBRE 1992
DESIGNANT LES MEMBRES DU BUREAU

Le conseil d'administration de l'association A.D.M.N.E.T., ayant son siège à la Mairie de ST-JEAN s'est réuni le 09/11/1992 à 22 heures à l'effet d'élire les membres du bureau.

Mme URRACA, ancienne présidente, est élue comme présidente de séance.

Mme URRACA, rappelle que tous les membres du conseil ayant été renouvelés à la suite de l'assemblée générale du 09/11/1992 il y a lieu de pourvoir aux différentes fonctions prévues par les statuts.

A la suite d'un échange de vues, il est passé au vote à bulletin secret, conformément aux statuts.

- Mme URRACA Andrée est élue présidente à l'unanimité.
- Mr HEGY HUBERT est élu vice-président à l'unanimité.
- Mlle WILLOTH Sophie est élue secrétaire à l'unanimité.
- Mme JULHIA Pilar est élue trésorière à l'unanimité.

Mme URRACA, Mr HEGY, Mlle WILLOTH ET Mme JULHIA déclarent accepter fonctions qui leur sont confiées.

Mlle WILLOTH est chargée d'effectuer les formalités prévues par la loi à la préfecture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.

LA PRESIDENTE

Andrée URRACA

LA SECRETAIRE

SOPHIE WILLOTH



A D M N E T

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA
DANSE ET DE LA MUSIQUE DANS LE NORD-EST TOULOUSAIN
MAIRIE DE SAINT JEAN - 31240 SAINT JEAN

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 09 NOVEMBRE 1992

Etaient présents : Feuille de présence jointe.

. Les membres de l'A.D.M.N.E.T. se sont réunis le 09/11/1992 à la Mairie de ST-JEAN à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice social de l'année écoulée.

La Présidente Mme Andrée URRACA, ouvre la séance à 20 heures 45 et fait appel des membres.

Mme la Présidente donne lecture du compte-rendu relatif à l'activité passée et aux perspectives d'avenir et elle lit l'ordre du jour.

Mme SCHNEIDER, trésorière de l'A.D.M.N.E.T., ayant donné sa démission, il incombe à la Présidente de soumettre aux adhérents les comptes et le bilan de l'exercice clos ainsi que du prévisionnel.

Après un échange de vues les résolutions suivantes sont adoptées :

PREMIERE RESOLUTION

Le rapport moral présenté à l'Assemblée Générale par la Présidente est adopté à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des adhérents, après avoir pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice clos, les approuve tels qu'ils leur sont présentés par la Présidente et donne à celle-ci quitus de sa gestion à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Le prévisionnel présenté à l'Assemblée Générale par la Présidente est adopté à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Les cotisations des adhérents de l'A.D.M.N.E.T. pour l'année 1992/1993 ne subissent pas d'augmentation, cette mesure est également adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Après démission des membres du bureau directeur, à savoir : Mmes JULHIA et URRACA, il est fait appel aux candidatures pour l'élection du Conseil d'Administration.

Mmes JULHIA et URRACA se représentent ainsi que :

- Mme EMMANUELLI EVELYNE.
- Mme RICARD NICOLE.
- Mr MILLISCHER PAUL.
- Mr HEGY HUBERT.
- Mr FREMAUX GERARD.
- Mr DI MOSOLE SERGE.
- Mme ILLOUZ JANNIQUE.

.../...

- /
- Mlle WILLOTH SOPHIE.
 - Mlle MASSA CHRISTINE.
 - Mlle MONSILLON DJOUNA.
 - Mlle JULHIA SYLVIE.
 - Mr BARON PATRICK.

L'assemblée adopte le nouveau Conseil d'Administration à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Mr le Maire remercie la Présidente ainsi que tous les membres du bureau et les professeurs pour leurs actions.

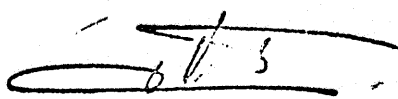
Mme URRACA remercie le Maire de sa présence.

La séance est levée à 22 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal signé par la Présidente et la Secrétaire.

LA PRESIDENTE

Andrée URRACA



LA SECRETAIRE

SOPHIE WILLOTH

